

N/REF : 25/09/2025 12H01 C:000039 I:02391
V/REF : AC/C28943
V/Email reçu le Jeudi 25/09/2025 à 12H01

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CSH
IMMEUBLE : ST HELIER -CSH
8, MAIL LOUISE BOURGEOIS
LE COURS SAINT HELIER
35000 RENNES

Rennes, le

15 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : ALLEE 8 BOURGEOIS - MR MME MANTOUBA 06 65 57 39 69
LOGEMENT N° 111591, PORTE N°08, 1° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : REMPLACEMENT MITIGEUR BAIGNOIRE

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

TENTATIVE DE REMPLACEMENT DU MITIGEUR BAIGNOIRE : REMPLACEMENT

IMPOSSIBLE, LA TABLIER DE BAIGNOIRE EST CARRELÉ

REMARQUE : LE VIDAGE BAIGNOIRE SERA A REMPLACER ET LES JOINTS SILICONE A

REFAIRE (BAIGNOIRE ET LAVABO)

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 31/10

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

COUPURE D'EAU

DÉPOSE TABLIER DE BAIGNOIRE CARRELÉ

REMARQUE : BAIGNOIRE UN PEU ROUILLÉ AU NIVEAU DU MONO TROU

REEMPLACEMENT MITIGEUR BAIGNOIRE

REFECTION JOINT SILICONE BAIGNOIRE

REFECTION JOINT SILICONE LAVABO

REMISE EN EAU

CONTROLE BON FONCTIONNEMENT

CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ

FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION REPLANIFIÉE POUR REMPLACEMENT TABLIER DE BAIGNOIRE ET

NETTOYAGE SIPHON

INTERVENTION DU 07/11 (MATIN)

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

NETTOYAGE SIHON
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FOURNITURE ET POSE TALIER DE BAIGNOIRE MÉLAMINÉ
FOURNITURE ET POSE DE LIMPÉMAIL AU NIVEAU DE LA ROUILLE BAIGNOIRE
REMARQUE : BOUCHON DE VIDAGE BAIGNOIRE MANQUANT
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

INTERVENTION DU 07/11 (SUITE APPEL LOCATAIRE)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DU TABLIER DE BAIGNOIRE QUI A ÉTÉ POSÉ
CONSTAT : ÉCART ENTRE LE SOL ET LE TABLIER AINSI QU'ENTRE LE MUR ET LE
TABLIER MAIS CE QUI EST NORMAL ÉTANT DONNÉ QUE C'ÉTAIT PRÉCÉDEMMENT UN
TABLIER DE BAIGNOIRE CARRELÉ.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LGESTION Email envoyé le 10/11/25 a 15H56 M. R. STEPHANT

PRÉVOIR POSE D'UN TABLIER PVC QUI SERAIT PLUS ADAPTÉ A LA BAIGNOIRE OU
PRÉVOIR POSE D'UN TABLIER CARRELÉ
PRÉVOIR REMPLACEMENT BARRE DE DOUCHE HS
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

2710: MSG REP

2310: MSG REP

0810: MSG REP

--

MG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 06/10/25 A 16H19 M. R. STEPHANT

PRÉVOIR DÉPOSE DU TABLIER CARRELÉ POUR REMPLACEMENT MITIGEUR BAIGNOIRE
PRÉVOIR REMPLACEMENT TABLIER CARRELÉ PAR UN TABLIER MELAMINÉ 170
PRÉVOIR REFECTION SILICONE BAIGNOIRE ET LAVABO
DANS L'ATTENTE DE VOS INSTRUCTIONS

25/09 MSG LAISSÉ

Suite a donner : OUI. Le 07/11/2025 a 14:38

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 31/10	5	50,00	150,00
1,00	PBL027-Rempl.Rob.mitig.bain douche/baign	5	170,00	170,00
1,00	PBL046-FP.Tablier baign.bois façade	6	110,00	110,00
TOTAL H.T.				430,00
T.V.A. a 10,00%				43,00
TOTAL T.T.C.En EURO				473,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.